



droit du femme après la mort de son conjoint

Par **kinda**, le **23/11/2011** à **16:10**

bonjour, mon mari et moi, nous avons acheté un appartement entre nous et mon mari à trois enfants(plus de 18ans) avec son ex femme et moi j'ai pas d'enfants avec lui, ma question est : si mon mari mort un jour est-ce-que ses enfants ont le droit de partager l'appartement avec moi ? , est-ce-que je peux commander à la vente de l'appartement ?

Par **Claralea**, le **23/11/2011** à **17:31**

Bonsoir,

Soit vous faites une donation au dernier vivant devant notaire, à son décès ses enfants deviendront nus propriétaires de la part de leur père et vous pourrez rester vivre dans cet appartement jusqu'à votre décès.

Soit après son décès vous voulez vendre l'appartement et vous devrez partager le fruit de la vente avec les enfants de votre mari sur la part de leur père

Par **kinda**, le **24/11/2011** à **20:16**

bonsoir et merci pour votre réponse , bonne soirée